

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4658)

AMENDEMENT

N ° AC65

présenté par
Mme Zitouni

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.